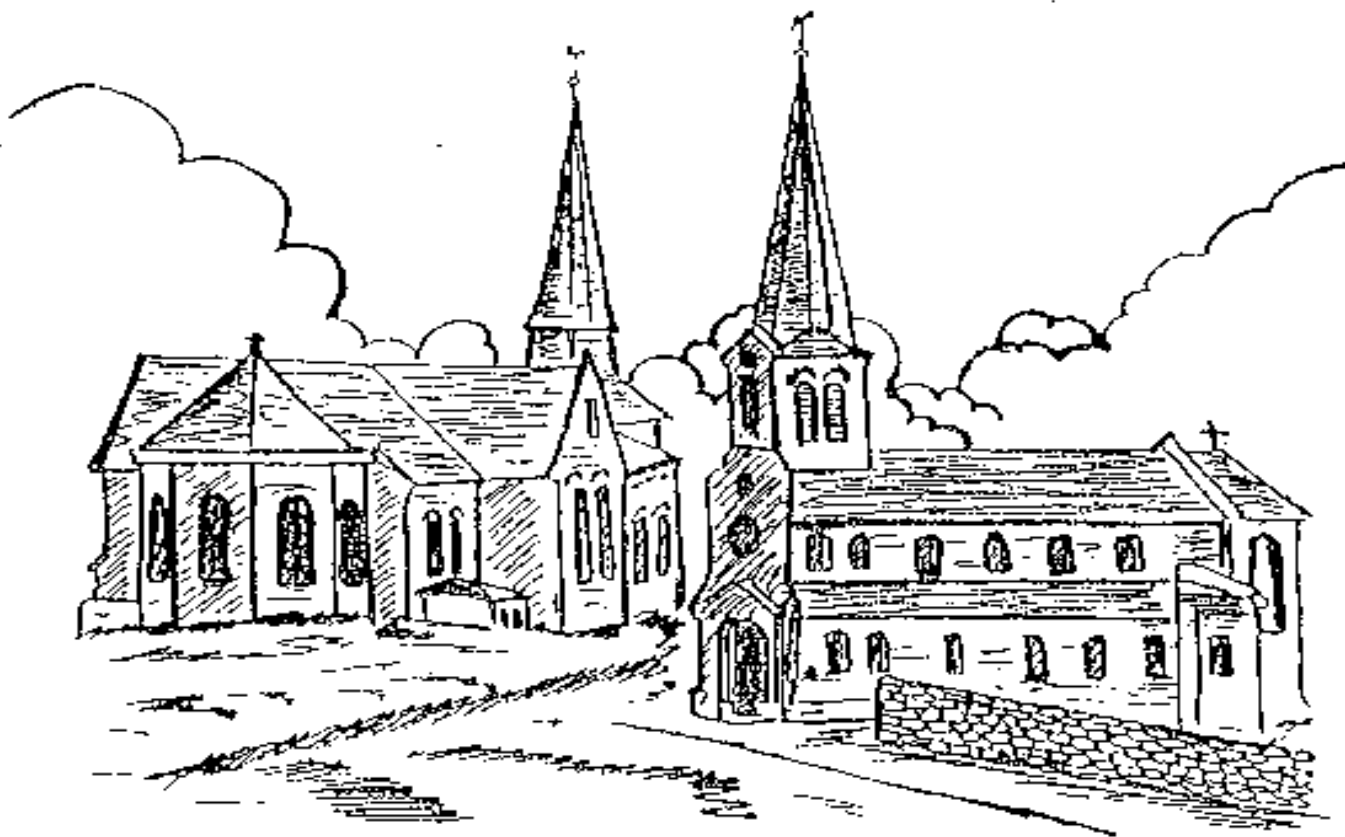


DE NOS CLOCHERS

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>



ALLONDRELLE- LA-MALMAISON

Suite à la visite de monsieur le Sous-préfet, deux subventions de l'Etat à la Commune ont été accordées au titre de la dotation globale, l'une pour le château d'eau, l'autre pour la réfection de la mairie-école de La-Malmaison. Chaque subvention s'élèvera à 30% du montant des travaux hors taxes. Par l'intermédiaire du sénateur Nachbach, nous avons obtenu une subvention au titre de la réserve parlementaire versée en 2011. La part du conseil général se chiffre à 22 000 € sur un montant prévisionnel de 153 000 € HT pour la première tranche de travaux.

Au niveau des travaux communaux, nous avons déjà financé les opérations prévues et rappelées dans le dernier petit journal, à savoir :

- *Le paiement du solde des travaux de voirie 2009,*
- *Le solde des travaux d'assainissement (honoraires de la DDE),*
- *La fin de la remise aux normes de la salle polyvalente (conformité électrique, alarme, sécurité incendie),*
- *L'installation de l'école numérique rurale.*
- *L'achat d'une lame chasse-neige.*
- *L'achat d'un tracteur tondeuse homologué pour les déplacements sur la route.*

Pour l'école, des rideaux aux normes de la sécurité incendie ont été commandés. Je suis également intervenu auprès du Syndicat du Pays de Charency-Vezin afin d'acheter par son intermédiaire des fichiers de math, de français, ... qui faisaient défaut depuis longtemps.

La salle polyvalente vient d'être contrôlée. Elle a été reconnue aux normes de sécurité incendie.

L'enquête publique pour le plan local d'urbanisme (PLU) est en cours. Sa publication est indispensable pour le dépôt du permis de construire des éoliennes, mais aussi pour la poursuite du développement de notre commune.

La fin d'année verra le dépôt du permis de construire des éoliennes. La société JUWI a rencontré les propriétaires concernés par le projet, en vue de la signature d'une promesse de bail. Il reste à la commune de signer le contrat qui devrait la lier à la société éolienne. Les clauses financières sont en discussion.

L'antenne de téléphonie mobile est attendue plus que jamais. Le conseil général, co-financier du projet avec l'Etat ne se montre pas très pressé de nous doter d'outils modernes de communication, malgré mes relances. Mais, comme la commune ne paie rien dans cette affaire, il lui est impossible d'avoir un pouvoir de décision.

Enfin, je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement tous les bénévoles qui se sont investis tout au long de l'année ainsi que ceux qui n'ont pas hésité à donner certains objets (peinture, outils, tissus...).

*Bien cordialement.
J-F MARIEMBERG*

Etat Civil

Naissances :

- 22 mai 2010 *Kélia LEBAS, fille de Monsieur Christophe LEBAS et Mademoiselle Cynthia GOSSE, 13b, rue Jeanne d'Arc.*
- 15 juin 2010 *Gauthier BENOIT, fils de Monsieur et Madame Hervé BENOIT, 28, rue du Château d'Eau.*
- 18 juin 2010 *Lola CHAPUT, fille de Monsieur Jérôme CHAPUT et Mademoiselle Stéphanie MARBAQUE, 25, rue du château d'eau.*
- 22 juillet 2010 *Emma HUBERT, fille de Monsieur et Madame Laurent HUBERT, 1, rue des Géraniums.*

Meilleurs vœux de bonheur aux enfants et félicitations aux parents.

Mariages

Monsieur Stéphane CLAUSSE et Mademoiselle Lynda BOUGHELAA, 6, rue du Bois La Dame.
Monsieur Arnaud EVRARD et Mademoiselle Stéphanie JONETTE Ferme Bellevue.

Meilleurs vœux de bonheurs aux jeunes époux.

Arrivées :

3 septembre 2010 *Monsieur JACQUES et Mademoiselle Jessica BRICHAUX 15, rue Jeanne d'Arc.*

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Ouverture de la chasse

L'association communale de Chasse nous informe des dates et heures de chasse. Elle invite les promeneurs à une grande vigilance.

Chasse à l'affût : du 31 juillet 2010 au 27 février 2011.

le matin de 4H00 à 8H00 et le soir de 19H00 à 23H00.

Chasse : chaque dimanche de 7H30 à 15H00.

<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>
	3	7	5	2	6
26	10	14	12	9	13
	17	21	19	16	20
	24	28	26	23	27
	31			30	

Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie votre adresse mail.

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues le 2 juillet et le 27 août 2010, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1- Compte administratif du lotissement.

Le lotissement étant terminé, il a fait l'objet d'une clôture en fin d'année 2009. Il convient de procéder au vote du compte administratif 2009 qui consacre sa suppression. Les opérations sont soldées.

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	<i>15 387.47</i>	<i>386 901.52</i>
<i>Fonctionnement</i>	<i>431 116.11</i>	<i>0.75</i>
<i>Résultats reportés</i>	<i>371 514.05</i>	<i>431 115.36</i>
	<i>818 017.63</i>	<i>818 017.63</i>

A l'unanimité, le conseil municipal vote le compte administratif 2009 du lotissement. Le maire s'est retiré au moment du vote.

2- Baux de chasse :

Le bail de chasse au lieu dit "Bois de Launelle", d'une superficie de 51 HA 59 A 87 CA, arrive à échéance le 1^{er} juillet 2010. Après en avoir délibéré, le conseil décide de le louer à l'ACCA d'Allondrelle-La-Malmaison pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois. La date d'échéance finale est fixée au 30 juin 2019. Le prix 2010 est de 830.€. Il sera actualisé chaque année, à partir de 2011. Le maire est autorisé à signer le nouveau bail.

3- O.N.F.

Lors de la commission des bois, le garde forestier a proposé les parcelles qui peuvent faire l'objet de futaie affouagère en 2010 - 2011. Sont concernées les parcelles 18 - 31 - 20. Sachant que le hêtre ne se vend pas bien lors des ventes annuelles, il a proposé de procéder à une vente sous contrat. L'ONF négocie avec les marchands de bois un tarif annuel.

Les arbres tombés lors de la tempête qui sont marqués par le garde seront mis en vente à l'automne.

Après en avoir délibéré; le conseil confie l'exploitation des bois et le cubage - lotissement des parcelles 18 - 20 - 31 et diverses à l'ONF, à l'unanimité.

La commune demande également la délivrance des bois de chauffage ainsi que des houppiers qui seront attribués aux habitants, sous forme d'affouages sous la responsabilité des trois garants cités ci-dessous : à l'unanimité moins une abstention : MARIEMBERG Jean-François, BUDIN Eric; BLANCHETETE Gilbert.

4 - Ajustements budgétaires ;

Le conseil municipal décide les virements de crédits suivants sur le budget de la commune, à l'unanimité (à noter que le virement de crédits n'entraîne pas une hausse des dépenses et des recettes, mais une répartition différente par rapport au budget initial):

Article 2315 - 704 : + 1108 et article 21312 - 709 : - 1108

Pour le budget de l'eau, le conseil décide le virement suivant :

Article 673 : + 171 et article 617-011 : - 171

5 - Vente des anciennes tables en bois:

Afin de libérer le grenier de l'école, le Conseil, à l'unanimité, décide de vendre les anciennes tables en bois de l'école. Il accepte à l'unanimité de fixer le prix à 100 € pièce. La vente se fera en priorité aux personnes de la commune.

6 - Aisances communales :

Un certain nombre d'aisances sont devenues libres en raison du décès de leur titulaire. La commission a dressé une situation des locations.

Pour 2010, le conseil s'y prend un peu tardivement pour revoir les locations devenues disponibles. Il confirme les locations faites en 2009.

A compter de 2011, les locations devenues disponibles en 2008, 2009 et 2010 seront attribuées lors d'un conseil en fin d'année 2010. L'attribution se fera en fonction de l'ordre d'inscription en mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité ces prescriptions.

7 - Tarifs des concessions au cimetière :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de porter le prix des concessions à 200€.

8 - Adhésion de Villette au SISCODELB :

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de Villette au SISCODELB

9 - Rideaux à l'école :

Suite à la commission des écoles en date du 25 juin dernier, le maire propose de faire installer des rideaux traditionnels conformes aux normes de sécurité incendie, à l'école. Le devis de la société BRESSAN STORES étant le mieux-disant, le conseil municipal accepte, à l'unanimité cette proposition. Il charge le maire de passer commande.

10 - Location du jardin du presbytère :

Monsieur et Madame HOFFMANN souhaitent louer le jardin situé derrière le presbytère à compter de 2011. Ce jardin jouxte leur propriété. Le conseil accepte cette demande. La location sera au prix des aisances.

11 - Motion relative à l'affectation d'un intérimaire à la trésorerie de Longuyon.

Par lettre du 11 août 2010, la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Meurthe-et-Moselle informe la commune du départ de Madame Ghislaine DERRIEN, comptable du Trésor à Longuyon et de son remplacement par Monsieur Eric RAMASSAMY en qualité d'intérimaire.

Le conseil municipal s'interroge sur la signification de cette nomination temporaire. Il souhaite à travers une motion montrer à la DDFIP 54 qu'ils n'acceptera pas une fermeture de la Trésorerie.

Il demande instamment que Monsieur Eric RAMASSAMY soit nommé en tant que titulaire sur le poste de comptable de la Trésorerie de Longuyon.

12 - Virements de crédits.

Suite à un départ sans laisser d'adresse d'un redevable d'eau, deux titres de recettes sont irrécouvrables sur le budget de l'eau. Le conseil accepte un virement de crédits du compte 011-6061 (-107) au compte 654 (+107) pour couvrir cette charge.

13 - Bail de chasse.

Le conseil décide de porter à 11 ans, la durée du bail de chasse au lieu-dit "Launelle" afin de tenir compte des éléments portés sur la proposition de bail remis par l'ONF. La fin de la location est donc fixée au 31 juillet 2021.

14 - Alarme incendie :

Vu la panne du système d'alarme et l'absence de mot de passe pour réinitialiser le matériel, lors d'une visite à la salle polyvalente, le Commandant Barbier, responsable "sécurité Incendie" de Briey, a conseillé de mettre une corne de brume comme système d'alarme.

L'utilisation de cette corne de brume est réglementée. En cas d'utilisation abusive par les occupants de la salle, elle sera facturée 30 €.

Un appel au civisme

La divagation des chiens.

Il est rappelé que la divagation des chiens dans les rues de la commune est interdite. Un nouvel arrêté municipal rappelle l'obligation des propriétaires d'attacher leurs chiens ainsi que les sanctions applicables en cas de divagation.

Il s'agit d'un véritable sujet de sécurité de la population. Nul ne peut savoir ce qu'un chien, même docile peut faire courir comme risque aux enfants qui jouent sur le domaine public communal. Il vaut mieux être prévoyant!

L'alcool :

La consommation d'alcool par les jeunes (mineurs et majeurs) du village est en progression. C'est très regrettable, d'abord pour leur santé, leur sécurité, mais aussi pour la tranquillité des gens.

Un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique entre 22H00 et 6H00 a été pris. Les parents sont invités à s'inquiéter des agissements de leurs enfants.

Les dépôts de déchets.

Nous souhaitons que nos deux villages soient accueillants, propres.

Or, certaines personnes n'hésitent pas à déposer des déchets dans les chemins, ou à la sortie des villages.

Nous allons procéder au nettoyage de certaines zones (entrée du lotissement, chemin situé au bout de la rue Saint-Nicolas,...). Nous espérons que l'exemple donné servira et contribuera au respect par chacun d'entre nous de ces espaces verts.

Il est rappelé que l'ancien terrain d'ordures à Allondrelle est l'endroit pour déposer les gravats (tuiles, pierres, terre).

Mais il est également recommandé d'amener à cet endroit les déchets issus de la taille des haies, l'herbe issue de la tonte de votre pelouse. Si cela vous pose problème et que vous faites un feu dans votre propriété, entourez-vous de mesures de sécurité et veillez au respect de votre voisinage (éviter le dimanche, s'assurer de la direction du vent,...).

Les autres déchets (plastiques, pneus, ferrailles, canapés, matelas, etc.) doivent être portés en déchetterie.

Pour accéder à l'ancien terrain d'ordures, il suffit de demander l'autorisation en mairie, et de retirer la clé du cadenas de la barrière, auprès de M. Jean-Luc JONETTE, ou chez le maire. Alors, n'hésitez pas. Respectez notre environnement !

P.L.U. : L'enquête publique.

Comme cela avait été évoqué dans le précédent petit journal et en réunion publique, une enquête publique se tient en mairie entre le 18 août et le 16 septembre 2010. Un commissaire-enquêteur a été nommé par le tribunal administratif de Nancy. Il tient ses permanences en mairie les jours suivants : le 18 août, le 6 et le 16 septembre aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Comme cela a été indiqué par arrêté municipal publié en mairie et dans deux journaux, un registre d'enquête est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture au public.

Les festivités du 14 juillet..



Le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts.



Remise de récompenses à Gérard MONIOT et à M. André DIDIER

L'assemblée générale du Club de l'Amitié.



Plus de 20 personnes participaient à l'AG du Club de l'Amitié. Un club de marche est créé. Madame BROUTIN a été reconduite dans ses fonctions de présidente. Un nouveau bureau a été désigné. M. ZANALETTI a été élu président honoraire.

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

20 mai 2010	<i>Rencontre M. Mérat - projet éolien</i>
25 mai 2010	<i>Réunion CCPL - commission accueil petite enfance - commission des affaires culturelles</i>
28 mai 2010	<i>Assemblée générale des chasseurs (ACCA).</i>
1 ^{er} juin 2010	<i>Réunion avec le sous-préfet de Briey à Audun-le-Roman.</i>
5 juin 2010	<i>Conseil Communautaire (CCPL).</i>
9 juin 2010	<i>CCPL - Commission biodiversité.</i>
15 juin 2010	<i>Réunion du SCOT (schéma de cohérence territoriale) à la CCAL Réhon.</i>
16 juin 2010	<i>Réunion du SMTOM</i>
17 juin 2010	<i>Portes ouvertes au centre de tri des OM. Conseil des écoles à Allondrelle.</i>
24 juin 2010	<i>CCPL - commission des affaires culturelles.</i>
25 juin 2010	<i>Réunion à l'école de Charency-Vezin.</i>
1 ^{er} juillet 2010	<i>Réunion avec le sous-préfet de Briey à Audun-le-Roman.</i>
2 juillet 2010	<i>Conseil Municipal.</i>
9 juillet 2010	<i>CCPL - commission voirie.</i>
10 juillet 2010	<i>Mariage CLAUSE - BOUGHELAA.</i>
13 juillet 2010	<i>Réunion des personnes volontaires en vue de la création d'un club de marcheurs à la salle polyvalente.</i>
14 juillet 2010	<i>Cérémonie du 14 juillet.</i>
15 juillet 2010	<i>CCPL - Commission "Affaires culturelles"</i>
19 juillet 2010	<i>Réunion avec les marcheurs " confirmés"</i>
20 juillet 2010	<i>Réunion avec les marcheurs "débutants"</i>
28 juillet 2010	<i>Réunion à Viviers - départ de Mme DERRIEN, comptable municipal. CCPL - rencontre Dr MATHIAS sur le projet Maison médicale. Commission de l'information : confection du petit journal.</i>
30 juillet 2010	<i>CCPL - rencontre M. DORION pharmacien sur le projet Maison médicale.</i>
30 juillet 2010	<i>Commission des impôts. Commission "repas des personnes âgées" CCPL - rencontre Dr DEVAUX sur le projet Maison médicale.</i>
2 août 2010	<i>CCPL - rencontre Dr DALBAIN sur le projet Maison médicale.</i>
6 août 2010	<i>rencontre du commissaire-enquêteur - PLU.</i>
12 août 2010	<i>CCPL - rencontre Dr JOLIVALD sur le projet Maison médicale.</i>
7 août 2010	<i>CCPL : réunion de Bureau.</i>
18 août 2010	<i>Ouverture enquête publique PLU en présence du Commissaire-enquêteur</i>
21 août 2010	<i>Mariage EVRARD - JONETTE.</i>
24 août 2010	<i>Conseil communautaire à Saint-Jean-Lès-Longuyon.</i>
27 août 2010	<i>Conseil municipal</i>
2 septembre 2010	<i>Réunion avec le Conseil Général puis avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à Nancy.</i>

Le calendrier des festivités.

<i>Date</i>	<i>Nature des activités</i>	<i>Organisateurs</i>
<i>9 et 10 octobre 2010</i>	<i>Spectacle CCPL</i>	<i>CCPL</i>
<i>17 octobre 2010</i>	<i>Repas des Anciens</i>	<i>Commune</i>
<i>11 novembre 2010</i>	<i>Cérémonie en mémoire des guerres Remise d'une médaille Accueil des nouveaux habitants Vin d'honneur offert à la population.</i>	<i>Commune</i>
<i>14 novembre 2010</i>	<i>Repas des Anciens</i>	<i>Club de l'Amitié et Comité des Fêtes</i>
<i>4 décembre 2010</i>	<i>Saint-Nicolas pour les enfants à la salle polyvalente</i>	<i>Commune</i>
<i>11 décembre 2010</i>	<i>Cinéma pour les enfants</i>	<i>Comité des Fêtes</i>

*Vente des anciennes
tables d'écoliers.*



Avant de réaliser les travaux de la mairie de La-Malmaison, le conseil a décidé de vendre les anciennes tables d'écoliers en chêne au prix de 100 € pièce (prix du marché).

Elles seront vendues en priorité aux gens de la commune.

Les personnes qui souhaitent en acquérir une peuvent se déclarer en mairie.

Les activités des Associations.



Comme chaque année, les forains font la joie des enfants.



Le FCAL a organisé son traditionnel tournoi de foot.



L'équipe orange du comité des fêtes prête pour la fête et le couscous!



Le feu d'artifice des Franco-Belges était très réussi



Promenade des membres du club d'aérobic en juin.

A noter qu'un club de marcheurs, dépendant du club de l'amitié vient d'être créé.

Les personnes intéressées par la marche peuvent prendre contact :

- pour les débutants, après de Madame Broutin ou Madame Jung,*
- pour les confirmés, après de Madame Détona, ou Monsieur Laurent.*

Les cours de guitare et d'informatique vont également reprendre en septembre.

Il est rappelé que les cours de guitare sont payants : 2 € la séance.

Rénovation de l'abri routier

Depuis deux ans, nous avons l'ambition d'associer les jeunes à la rénovation de l'abri routier de La-Malmaison. C'est chose faite!

Un dessinateur, connu par Eric Claudet, a accepté de proposer aux jeunes des dessins qui correspondent à leurs souhaits. L'objectif était de les associer à cette action, mais aussi de les inviter à respecter le travail réalisé. Grâce à une convention signée avec la CAF et la Fédération des Œuvres Laïques, ce travail sera récompensé par une subvention au profit de la jeunesse.

Les jeunes ont fait preuve de beaucoup de talents.



Au départ, une esquisse de dessins



Puis, un travail méticuleux de peintre.



Enfin, il reste à faire les contours !

A noter qu'un autre projet de chantier pour les jeunes est envisagé pour 2011.

Anniversaire de Mariage

Nous adressons nos sincères félicitations à Monsieur et Madame Bernard DETONA pour leur 50^{ème} anniversaire de mariage.

Ils ont souhaité passer devant le maire une seconde fois, pour échanger leur consentement en présence de leurs enfants, de membres de leur famille et d'amis.



Il est rappelé que si vous souhaitez fêter votre anniversaire de mariage en mairie, il suffit de nous en faire part lors des permanences.